(1450)

[Traduction]

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

LES CONSEILS DONNÉS PAR DES FONCTIONNAIRES AU MINISTRE DU REVENU NATIONAL

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Ce dernier sait qu'à la suite des critiques faites à l'endroit du ministère du Revenu, le cabinet du premier ministre, pris de fureur, a confié à un petit groupe de personnes le soin de conseiller le ministre du Revenu national dans ce domaine.

Selon M. Tom Axworthy, premier secrétaire, il est normal que le cabinet du premier ministre serve à des fins partisanes. Étant donné les tactiques d'investigation et les tentatives visant à salir et à traîner dans la fange la réputation du chef de l'opposition, comment les députés qui ont critiqué le ministère du Revenu peuvent-ils se sentir à l'abri des ripostes sachant que le cabinet du premier ministre ne se gêne pas pour faire enquête sur le chef de l'opposition et divers autres députés?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la question est tout à fait gratuite. Le député n'attend pas de réponse. Il ne fait que porter des accusations dont j'ai déjà traité. Il n'y a aucune enquête sur la vie privée des députés. Encore une fois, le député prétend le contraire. Je me demande pourquoi. Il n'y a aucune entreprise de ce genre. Le député estil étonné que le cabinet du premier ministre s'intéresse à la vie politique au Canada?

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Il le fait et continuera de le faire. Si jamais le parti conservateur devait à nouveau former le gouvernement, dans un avenir très, très lointain, je suis convaincu que le premier ministre de ce gouvernement se préoccuperait de la vie politique au Canada et s'intéresserait de très près aux gestes posés par le chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Speyer: Monsieur le Président, dans la lignée du vicepremier ministre, Saint-Laurent et Laurier auraient été scandalisés des tactiques auxquelles leur parti a maintenant recours.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LE MINISTÈRE NE SURVEILLE PAS LES DÉCLARATIONS D'IMPÔT DE CERTAINS DÉPUTÉS

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, je voudrais interroger aussi le ministre du Revenu national. Veut-

Ouestions orales

il confirmer ma déclaration selon laquelle un groupe de personnes lui prodiguent maintenant leurs conseils au sein même du cabinet du premier ministre depuis la crise ou la furie provoquée à propos de Revenu Canada? En outre, peut-il garantir à chacun des députés à la Chambre que les déclarations d'impôt du chef de l'opposition ou de quelque député n'ont pas fait l'objet d'une surveillance?

M. MacEachen: Nous avons déjà répondu à cette question.

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, d'abord en ce qui concerne la première partie de la question du député, j'aimerais lui indiquer qu'avec l'aide du Conseil privé, où sont les plus hauts fonctionnaires qui assument la responsabilité de la Fonction publique au sein du gouvernement, avec l'aide du Conseil privé, dis-je, nous avons mis en place un groupe de travail pour s'occuper des communications et améliorer celles-ci avec le public au sein du ministère du Revenu. J'aimerais que le député comprenne bien qu'il s'agit de fonctionnaires du Conseil privé et qu'ils sont tous des hauts fonctionnaires du gouvernement, et j'aimerais également lui indiquer que quels que soient les critères reliés à la «partisanerie» politique, ils n'entrent jamais en ligne de compte dans les déterminations de la vérification de la déclaration d'un contribuable.

[Traduction]

LA DESCRIPTION DE TÂCHES D'UN RECHERCHISTE ADJOINT

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, de par ses responsabilités statutaires le ministre de la Justice est tenu de faire appliquer les lois du Canada. Cela étant, le ministre s'est-il assuré, ou s'assurera-t-il, que M. Tom Axworthy, secrétaire principal du premier ministre, ou tout autre collaborateur du cabinet de celui-ci, n'a pas commis de délit, en falsifiant de façon malhonnête ou frauduleuse des documents—délit prévu à l'article 355 du Code criminel ou même à l'article 356 relatif à la falsification des registres d'emploi—puisque M. Pierre Cadieux a été embauché par le cabinet du premier ministre, et apparemment M. Axworthy, en vertu d'une fausse description de tâches et d'une fausse classification.

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, la question du député est pleine d'allégations et d'insinuations. S'il veut prêter de telles intentions à quiconque, qu'il le fasse en termes clairs et directs.

Des voix: Bravo!